

demanda. Le pape consentait à la nomination d'André, dans l'espoir que sa haute naissance lui donnerait plus de force pour combattre l'hérésie; mais l'empereur Rodolphe s'y opposa : il pensait, non sans raison, qu'André était encore trop jeune, qu'il était un étranger pour les Moraves et ne parlait pas leur langue, qu'il ne résiderait pas et que les États protesteraient. Les chanoines nommèrent, en conséquence, le prieur de Brünn, Stanislas Paulowsky que leur avait désigné la Cour impériale. Ferdinand demanda alors la coadjutorerie avec succession future de l'évêché de Trente, qu'occupait le cardinal Louis Madruz; mais celui-ci refusa, parce qu'il n'y avait ni nécessité pressante, ni utilité évidente, seules conditions dans lesquelles le concile de Trente permettait la nomination d'un coadjuteur. Ferdinand ne se rebuta pas : il demanda successivement pour son fils et sans plus de succès les archevêchés ou évêchés de Munster, Ratisbonne, Liège, Cologne, Coire, Passau, Salzbourg, Milan, Besançon. Il finit cependant par obtenir la coadjutorerie de Brixen (22), puis l'évêché de Constance. Les Suisses, qui redoutaient le voisinage d'un prince de la maison d'Autriche, s'opposèrent à la nomination d'André au siège de Constance; mais les chanoines ayant été achetés, il devint d'abord chanoine de cette ville, et l'évêque, qui était alors le cardinal Marc Sittich de Hohenems, s'étant ensuite démis moyennant finance, André fut élu à sa place. Sixte-Quint confirma l'élection, en exprimant toutefois le désir qu'André reçût la prêtrise dans le délai d'un an, et à la condition qu'il renoncerait à la coadjutorerie de Brixen, le concile de Trente ayant interdit le cumul; mais la pro-

---

(22) En Tyrol.